Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_49-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation :
LE 16/07/2026

Délibération DB-2026-49

ORGANISATION DU "WORLD CLEAN UP DAY" 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et Un Juillet à Dix-huit Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHARTIER Pierre-Yves, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, LE ROUX Marie, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : CHAMPAGNE Isabelle, procuration à SERANDOUR Marcel - PELLAN Nicolas, procuration à Alain DRILLET

ABSENT : CLOCHET Jean-Jacques

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SZYSZKA Jean-Lou

La séance est ouverte à dix-huit heures par Marcel SERANDOUR.

Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) propose de renouveler la participation des communes à la Journée mondiale du nettoyage de la planète le **dimanche 20 septembre 2026.**

Prise en charge par l'agglomération (SBAA) :

- Communication globale (affiches, réseaux sociaux, etc.).
- Organisation d'un point presse début septembre.
- Fourniture des kits de nettoyage (sacs et gants) pour les participants.

Organisation et responsabilités locales :

- La collecte finale et le rapatriement des déchets collectés restent de la responsabilité de la commune organisatrice (en cas d'organisation par un tiers ou une association, une coordination préalable avec les services techniques municipaux est requise).
- Relais d'information à prévoir auprès des forces vives de la commune (associations, écoles, habitants).

Modalités d'inscription : Enregistrement obligatoire à effectuer en ligne avec estimation des besoins en matériel.

Note : Bien que la date limite initiale d'inscription ait été fixée au 5 juillet (avant les congés d'été), il convient de valider la participation de Tréveneuc pour organiser la logistique.

Discussions

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_49-DE

Monsieur le Maire propose formellement que la commune de Tréveneuc s'associe activement à cet événement citoyen et demande la participation de l'ensemble des associations tréveneucoises.

À cette occasion, Monsieur le Maire rappelle que la municipalité soutient les associations locales tout au long de l'année par l'attribution de subventions financières, la mise à disposition gratuite de salles communales, ainsi qu'une aide technique et matérielle constante. Il souligne et reconnaît pleinement que les associations animent la commune au quotidien et sont totalement indispensables à la vitalité du village. Néanmoins, il estime que leur participation active à cette journée citoyenne de salubrité publique constituerait un juste retour de leur engagement vis-à-vis de la commune et de la collectivité.

L'ensemble du Conseil Municipal exprime son plein accord avec cette démarche et souhaite associer l'ensemble du tissu associatif local à la réussite de cette journée.

Au cours de la discussion, Monsieur Jean-Lou SZYSZKA, conseiller municipal, intervient pour souligner l'importance de valoriser l'effort communal au-delà des seules subventions directes. Monsieur SZYSZKA stipule qu'il serait particulièrement intéressant de pouvoir chiffrer précisément l'ensemble des aides directes et indirectes listées ci-avant (valorisation des mises à disposition de salles, coût du temps passé par le personnel communal en Equivalent Temps Plein - ETP, reprographie et impressions de copies, communication, prêt de matériel, etc.). L'objectif est de formaliser et d'intégrer financièrement ces prestations valorisées aux notifications de subventions versées, afin que les associations puissent et doivent les inscrire à leurs budgets respectifs en contributions en nature.

L'ensemble de l'assemblée acquiesce unanimement à cette proposition, qui permettra de rendre encore plus lisibles, concrètes et transparentes les aides substantielles apportées par la commune et par les agents du personnel communal au monde associatif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE LA PARTICIPATION** officielle de la commune de Tréveneuc au World Clean Up Day du dimanche 20 septembre 2026 ;
- ✓ **LANCE UN APPEL** à l'ensemble des associations tréveneucoises pour se mobiliser et participer activement à cette journée citoyenne ;
- ✓ **APPROUVE** le principe d'un chiffrage et d'une valorisation financière des aides directes et indirectes apportées par la commune aux associations (locaux, personnel en ETP, reprographie, matériel) en vue de leur intégration explicite dans les documents budgétaires et d'attribution de subventions.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Lou SZYSZKA

Le Maire,
MAIRIE DE TRÉVENEUC (Côtes-d'Armor)
Marcel SERANDOUR